

Consultation de prévention étudiante

La SMEREP a tiré plusieurs enseignements des résultats de l'enquête publiée en 2002 en partenariat avec l'Observatoire régional de la santé (ORS) d'Ile-de-France¹. L'étude SMEREP-ORS a notamment établi que le premier mode d'accès aux soins pour les étudiants était le recours à la médecine générale libérale, devant les centres de soins conventionnés.

Forts de ce constat, la SMEREP, première mutuelle étudiante d'Ile-de-France et l'Union Régionale des Médecins Libéraux d'Ile-de-France se sont associées pour proposer aux étudiants, depuis janvier 2004, une consultation qui permette à la fois de faire un bilan approfondi de l'état de santé de l'étudiant, de sensibiliser les médecins généralistes libéraux à cette population et d'engager une véritable action de prévention sur le long terme.

L'idée centrale de cette consultation de prévention, organisée avec les médecins libéraux, est de créer un moment privilégié entre l'étudiant et son médecin généraliste pour aborder sa santé, apprendre à la préserver et prévenir les maladies.

LE PRINCIPE ET LES OBJECTIFS DE CETTE CONSULTATION

« *Exercer une prévention active efficace auprès des étudiants en offrant à chaque étudiant adhérent une consultation longue, spécifiquement dédiée à la prévention, auprès d'un médecin généraliste exerçant en cabinet.* »

La mise en place de ce service de prévention généraliste doit permettre :

- d'améliorer la capacité à travailler en coopération avec les professionnels de santé dans le cadre d'action de Santé Publique, particulièrement avec la médecine libérale ;
- d'identifier les sujets de santé prioritaires pour la mise en place éventuelle d'autres services pour les étudiants adhérents.

UN ETROIT PARTENARIAT AVEC LES MEDECINS DE VILLE, EN CABINET

La SMEREP a décidé de définir de manière conjointe le contenu de ce service de proximité avec les professionnels de santé. Pour cela, elle s'est tournée vers l'Union régionale des médecins libéraux d'Ile-de-France déjà associée à certaines de ses actions². L'URML est un partenaire logique de la SMEREP puisqu'elle a pour vocation, détaillée par la loi 93-8 du 4/01/93, de « *contribuer à l'amélioration de la gestion du système de santé et à la promotion de la qualité des soins* ».

Ainsi, le partenariat établi avec l'URML-IDF avait pour objet :

- la définition commune du contenu de la consultation (élaboration d'un questionnaire afin que les médecins disposent d'un guide de consultation)
- l'information des médecins généralistes
- l'évaluation commune des résultats

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF

Les modalités de recours

Chaque adhérent peut recourir une fois par an au dispositif. Pour cela, il compose le numéro de la plate-forme de gestion du service. Il lui est alors proposé de recourir à cette consultation auprès de son médecin habituel ou auprès d'un médecin volontaire participant à l'opération :

- Si l'adhérent souhaite effectuer cette consultation auprès de son médecin habituel, la plate-forme le contacte, lui présente l'opération et son fonctionnement. Si le médecin accepte, l'adhérent est informé

¹ *Santé et recours aux soins des étudiants affiliés à la Smerep*, Septembre 2002, ORS - Smerep

² L'URML IdF a été associée à l'enquête sur la santé des étudiants conduite avec l'ORS et la rédaction d'un support d'information sur le système de santé « *Bien s'orienter dans le système de soins* ».

qu'il peut prendre rendez-vous avec son médecin. S'il refuse, l'adhérent se voit proposé d'effectuer la consultation auprès d'un médecin volontaire.

- Si l'adhérent ne souhaite pas effectuer cette consultation auprès de son médecin habituel ou n'en a pas, la plate-forme de gestion lui propose 3 noms et coordonnées de médecins volontaires. L'adhérent contacte celui de son choix.

L'adhérent prend rendez-vous auprès du médecin choisi muni de sa carte d'adhérent SMEREP et de son carnet de santé.

Le déroulement de la consultation

Le médecin généraliste réalise la consultation. Il peut bien entendu répondre à un problème de santé particulier de l'étudiant. Une fois ce problème abordé, le médecin, à l'aide du questionnaire, passe en revue avec l'étudiant ses habitudes, son mode de vie afin de dresser son bilan de santé.

Les thèmes de prévention abordés lors de la consultation par le médecin

Caractéristiques et conditions de vie :

Trajets quotidiens, hébergement, pratique du sport, voyages à l'étranger

Santé :

Problèmes de santé de l'étudiant et antécédents familiaux, taille, poids (variations, régime), habitudes de sommeil, vaccinations, traitements médicaux en cours, bilan sanguin récent, fatigue, tendance à la déprime

Consommations

Tabac, alcool et autres substances psychoactives

Sexualité

IST, préservatif, nombre de partenaires sexuels, contraception et suivi gynécologique pour les femmes

Au-delà de ce bilan, l'objectif est de pouvoir aborder avec l'étudiant tous les sujets qui ont une influence sur sa santé, afin de lui faire prendre conscience des éventuels risques qu'il prend et le conseiller sur les moyens d'y faire face.

A l'issue de la consultation, le médecin fait un bilan de la consultation : il évalue les risques pris par l'étudiant pour sa santé, évoque les pathologies éventuellement dépistées et oriente ainsi l'étudiant vers d'autres professionnels de santé si besoin est.

Une consultation entièrement prise en charge par la Smerep pour les étudiants

Cette consultation de prévention est rémunérée directement par la SMEREP au médecin (l'étudiant n'avance pas d'argent) sur présentation du questionnaire complété.

La consultation est rémunérée 2,5 C.

En proposant cette consultation à ses adhérents, la SMEREP souhaite attirer dans ces consultations tous ses adhérents, en particulier les 22,3 % qui avouent renoncer à des soins pour raisons financières³.

Une action sur le long terme

Cette démarche d'association d'une organisation professionnelle médicale au développement d'un service mutualiste a pour objectif final de renforcer la capacité de coopération avec les professionnels de santé ; Ceci dans la perspective de la mise en place d'un véritable « service santé ». Elle impose une conduite de projet en collaboration étroite avec ces médecins.

Pour la SMEREP, il s'agit de développer, en étroite collaboration avec les médecins, des services favorisant une prise en charge de leur santé par les étudiants de manière autonome dans le cadre du système de santé de droit commun. Pour cela la continuité, la prévention, l'éducation sanitaire sont privilégiées.

Pour l'URML Ile-de-France, il s'agit de favoriser l'implication des médecins libéraux dans le développement de services de prévention et ainsi démontrer l'importance du médecin libéral comme acteur de santé publique au-delà de l'acte curatif. En s'impliquant dans cette expérimentation, l'URML en assurera avec la SMEREP l'évaluation. Elle remplit ainsi une de ses missions définies par la loi.

Faire prendre conscience de l'importance de la prévention à l'étudiant, c'est l'aider à prendre en charge sa santé, le responsabiliser, l'aider à prendre son autonomie vis-à-vis de ses parents.

Conduire cette opération avec les médecins généralistes, c'est permettre aux étudiants de modifier leurs relations avec leur médecin en favorisant une démarche plus globale, repoussant une approche « consumériste » de l'accès aux soins.

Dossier suivi par la Commission Exercice en Cabinet Libéral de l'URML Ile-de-France

Présidé par le Dr MOURIES

Chargée de mission : Melle Amandine FUMEY

Contact : amandine.fumey@urml-idf.org

³ *Santé et recours aux soins des étudiants affiliés à la Smerep*, Septembre 2002, ORS - Smerep